N° 244. CINQ CENTIMES Mercredi 22 Mai 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13
TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
6 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
6 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. »

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal* à PARIS à l'*Agence Auxiliaire*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE*, chez MM. A. GROSJEAN et Cie 104 boulevard Anspach et 3, rue des Tuiseuriers.

TÉLÉPHONE

ROUBAIX-TOURCOING 21 MAI 1889

UN Discours de M. de Bismarck

On pouvait supposer, sans être grand clerc, que le succès considérable de l'Exposition universelle de Paris, n'a pas trouvé M. de Bismarck indifférent. La chose est certaine aujourd'hui. Le grand éclat de cette manifestation pacifique, de cette fête du travail, dans la capitale de la France, a prodigieusement agacé les nerfs du trop sensible chancelier.

Il n'y a qu'à lire le discours que M. de Bismarck a prononcé samedi au Reichstag, dans le débat de la loi sur la caisse des retraites ouvrières, pour s'apercevoir qu'il n'est pas content. Jamais, notre illustre ennemi n'avait daubé avec tant de loquacité, sur le compte des Français.

On remarquera que la discussion à l'ordre du jour du Reichstag, n'avait rien à voir avec nos affaires. Mais le premier ministre de l'Empire allemand, ne se pique pas de logique dans son angage. Quel que soit le sujet qui l'amène à la tribune, il parle toujours sous l'impression des évènements extérieurs qui le préoccupent ou qui le chagrinent. Or, l'Exposition universelle de Paris, qui atteste le relèvement complet de la France, est un de ces évènements.

M. de Bismarck s'est bien gardé d'y faire la moindre allusion dans sa harangue. Mais il a montré clairement, que ce qui se passe à Paris, en ce moment, ne lui procure que des sentiments d'amertume et de colère.

Voici, à propos des socialistes, un spécimen de ses aménités à notre adresse :

« Ne nous faisons pas d'illusions, nous ne sommes pas sur un terrain de discussion, *nous vivons avec eux sur le pied de guerre et ils nous ont déclaré la guerre, tout comme les Français, le jour où ils se croiront assez forts.* Toute leur politique consiste à préparer cette force, et tout ce qui peut retarder la guerre civile les gêne ».

A signaler encore les paroles prononcées par M. de Bismarck avant de descendre de la tribune :

« Je vous remercie de m'avoir écouté : mais je ne crois pas que mon discours servira à quelque chose. J'ai parlé pour les conservateurs : tant pis pour eux s'ils ne veulent pas me croire. C'est à eux de voir s'ils veulent faire cause commune avec les *socialistes, les Polonais, les Guelfes et les* FRANÇAIS !

Maudite Exposition ! Voilà ce qu'elle nous attire ; les menaces de M. de Bismarck ! Car, l'on sait, par une cruelle expérience, que ce haut personnage ne se plaint des projets belliqueux de la France, que lorsqu'il nourrit le dessein de nous attaquer.

Le malheur, c'est que la France, toute entière aux œuvres de la paix, dédaigne les menaces du chancelier, et ne lui fournira pas le prétexte qu'il cherche.

Ce n'est pas le sentiment de notre faiblesse, comme l'affirme impudemment le chancelier, qui nous inspire l'horreur des aventures. Dieu merci, la France a reconstitué son armée et son outillage militaire, sous l'égide du gouvernement de la République.

Nous sommes assez forts pour gagner la partie avec l'Allemagne, sur les champs de bataille. Et la preuve, c'est que M. de Bismarck éprouve le besoin de s'abriter derrière la triple alliance, contre nos légitimes revendications !

Mais, nous avons tous la ferme résolution de ne pas renouveler les fautes de l'inepte diplomatie de Napoléon III, de ne pas nous lancer dans la mêlée un contre trois, et de choisir notre heure pour exiger la réintégration de l'Alsace et de la Lorraine dans le patrimoine national.

L'abondance de nos ressources, et la richesse de notre crédit, nous permettent d'attendre l'arme au pied. Si M. de Bismarck est trop impatient, qu'il nous provoque à la face de l'Europe fatiguée de son outrecuidance grossière, et il verra quelle est la solidité des Empires fondés au mépris du droit et des traditions historiques.

A. G. CLAUDE.

COURRIER DE L'EXPOSITION

Faminé à l'Exposition

Il y a eu dimanche une telle foule à l'Exposition, qu'à huit heures du soir, certains restaurants ne pouvaient plus servir à manger.

Près de 300.000 visiteurs

On télégraphie qu'il y a eu dimanche à l'Exposition 282.415 entrées dont 234.727 payantes.

Les fêtes nationales

Il y aura encore trois grandes fêtes à l'Hôtel de Ville :

La première s'appellera *Fête du Travail* et sera offert» aux Expos ants ; la seconde, *Fête de la Science* sera donnée en l'honneur des Universités étrangères ; enfin, la troisième, la *Fête de l'Enfance* est destinée à tous les élèves de la Ville de Paris.

L'INCIDENT ROCHEFORT-PILOTELL

Le récit de la rixe

M. Pilotell, dans une entrevue qu'il a eue avec un journaliste, raconte ainsi l'incident :

Vers sept heures, je me promenais dans Regent street ayant mes gants dans la main, lorsque je rencontrai Rochefort ; je m'avançai immédiatement vers lui et dis :

— Enfin, misérable, je vous trouve ! vous m'avez vilipendé trop longtemps dans votre misérable journal et je vais prendre ma revanche.

Je le frappai aussitôt de mes gants sur la joue. Rochefort reçula d'une dizaine de pas et tira de sa poche un revolver qu'il dirigea contre moi. Mais il était tellement agité qu'il n'avait oublié qu'une chose, ôter l'arme de sa gaîne.

Nous nous trouvions alors au coin de Glasshouse street.

Je courus immédiatement chercher la police du côté de Café Royal, où je pensais en trouver un, lorsque plusieurs policemen me saisirent en me traitant même un peu brusquement.

Rochefort me poursuivait toujours avec son revolver en criant :

— Je vous tuerai, misérable espion !

Je dis alors aux agents : « Pourquoi ne l'arrêtez-vous pas ? »

J'étais par terre à ce moment, mais je me relevai et j'ajoutai : « J'accuse cet homme d'avoir tenté de me tuer. »

C'est là ce Rochefort qui insulte tout le monde.

On le conduisit alors à la station. Comme il ne parle pas l'anglais, je dis à l'inspecteur de police qu'il demandait du papier pour écrire au général Boulanger.

A la station de police, je racontai pourquoi Rochefort m'avait insulté :

Il y a dix-huit ans le 20 mai 1871, j'étais commissaire spécial de la commune de Paris, et j'étais chargé, avec Raoul Rigault et Ferré, d'arrêter M. Rochefort. Je rencontrai celui ci rue Montmartre : il était dans une victoria, mais déguisé. Je le reconnus cependant, et lorsqu'il m'aperçut, il s'empara du fouet du cocher, chercha à m'en frapper, puis disparut.

Il fut ensuite pris par deux sapions français, au milieu des Prussiens qui campaient autour de Paris et conduit à Versailles.

Rochefort n'a jamais été un communiste, mais il a bien soins été compris dans les poursuites dirigées contre eux.

Il avait écrit un article violent contre M. Thiers dans son journal, qui s'appelait alors le *Mot d'Ordre*, et a été, pour ce fait, condamné à la transportation dans une enceinte fortifiée, et envoyé en Nouvelle-Calédonie.

Après l'amnistie, il rentra en France et fonda l'*Intransigeant*, dans lequel il m'a toujours insulté, me qualifiant de voleur, d'espion et d'autres noms.

Tout cela, je l'attribue aux évènements de 1871.

ROCHEFORT DEVANT LA POLICE

Londres, 20 mai. — Le tribunal de police de Bow Street a ordonné à M. Rochefort de trouver deux garants de cinquante livres sterling ou un garant de 100 livres, à condition qu'il ne troublera pas l'ordre public.

M. Johnson, correspondant du *Figaro*, s'est porté garant pour M. Rochefort.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix Tourcoing

Chambre des Députés

Séance du 20 Mai

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M Méline.

Les viandes abattues

M Dellisse pose à M. le Ministre de l'Intérieur une question sur l'inspection des viandes abattues.

Il pense que la circulaire ministérielle est contraire à l'esprit de la loi, ondreuse pour le Trésor, dangereuse pour la santé publique et nuisible pour l'agriculture.

L'importation des viandes abattues a pris, dans ces conditions, des proportions considérables ; elle est de 4.488.000 kilogrammes pour les quatre premiers mois de l'année, représentant une valeur de dix millions et demi.

Ce mouvement ne fera que s'augmenter ; des marchés sont passés avec des maisons allemandes, pour la livraison des moutons débités et conservés par le procédé frigorifique.

Cette importation présente, en outre, différents inconvénients au point de vue de l'hygiène.

Des maladies existent au dehors ; il est dangereux d'autoriser l'introduction des viandes abattues jusque dans Paris ; c'est une question qui a sa gravité.

Le règlement de 1888 est donc contraire à la loi de 1887 et doit être relevé

Réponse de M. Constans

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Après la loi de 1887, on s'est demandé ce qu'il fallait entendre par un bureau frontière.

Etait ce une frontière géographique ou une frontière douanière ?

Le Conseil d'Etat et le Conseil d'hygiène ont admis les bureaux de douanes et de la frontière et de l'intérieur.

L'examen se fait à Paris avec le plus grand soin.

D'autre part, le conseil d'hygiène a considéré que les viandes examinées à la frontière, pouvaient se détériorer en route ; il a donc préféré l'examen au lieu de destination, c'est-à-dire à Paris.

Le ministre ne peut modifier cette situation.

Il faut changer l'article 9 de la loi de 1887, c'est la seule solution possible (Très bien ! à revoir ! à revoir).

M. Dellisse. — L'article 2 a prescrit l'établissement à la frontière d'un bureau d'inspection sanitaire ; il a été expliqué dans les discussions que les viandes étrangères devraient être arrêtées à la frontière même.

La chambre a voulu consacrer le principe en laissant à un règlement d'administration publique le soin de déterminer les mesures.

Je le répète, il y a un grand danger à laisser pénétrer en France des animaux contaminés ; on expose ainsi à la contagion le bétail français. (Bruit à gauche).

Une interpellation

M. Dellisse demande donc à transformer la question en interpellation pour qu'elle puisse recevoir une solution immédiate.

M. Constans, ministre de l'intérieur. — D'après le Conseil d'Etat, l'examen des viandes congelées se fait dans de meilleures conditions à Paris qu'à la frontière.

Quant à l'interprétation des lois, elle n'appartient pas aux Chambres.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé ; il ne pourrait être saisi de nouveau qu'en vertu d'un texte législatif.

L'incident est clos.

La Chambre décide que l'interpellation de M. Dellisse sera discutée immédiatement.

M. Dellisse. — J'ai l'honneur de déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à établir à la frontière géographique le service sanitaire des viandes abattues et passe à l'ordre du jour. »

M. Tirard, ministre du commerce. —Je ferai remarquer que le règlement d'administration publique, faisant corps avec la loi, ne peut être modifié par un ordre du jour ; il faut une loi nouvelle.

Le gouvernement ne saurait donc accepter l'ordre du jour.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

Plusieurs membres à gauche demandent l'ordre du jour pur et simple qui est mis aux voix, et adopté par 275 voix contre 220.

Proposition de loi

M. Dellisse déclare déposer une proposition de loi tendant à l'établissement du service d'inspection sanitaire à la frontière géographique et demande l'urgence qui est votée par 318 voix contre 184.

Budget de 1890

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1890.

M. Pelletan railie la minorité qui propose le retour à la gestion financière d'anciennes monarchies qui a amené la banqueroute et la révolution.

M. Pelletan assure que l'équilibre du budget est un fait acquis.

Certes comparé le budget de la République à ceux de la Restauration, de l'Empire, puis à ceux des nations étrangères

Parant de la dette publique dont les arrérages absorbent le tiers des ressources budgétaires, l'orateur se demande s'il n'est pas temps de rechercher les moyens de faire disparaître cette charge écrasante. Toutefois, il reconnaît que la France est le pays qui s'endette le moins. Quelle est donc la cause de ces accroissements de dettes accroissements auxquels aucun pays n'échappe ? C'est l'amélioration de l'outillage scientifique, de l'outillage industriel, et tout pays qui ne travaillerait pas à cette amélioration, serait condamné et ruiné.

Des améliorations ont été apportées dans nos budgets, c'est incontestable ; mais ce qui reste à faire, c'est la réforme administrative de notre bureaucratie. Des économies sont possibles sur la dette, sur les pouvoirs publics, sur tout en général, il agit seulement de voutoir. On peut réduire la garantie d'intérêts, on peut augmenter les recettes de l'Etat et faire des réformes d'impôt.

La Chambre a fait une partie de son devoir ; elle a fait, et ce sera son honneur, les économies possibles, grâce au régime de liberté que nous possédons, grâce au contrôle parlementaire.

Le pays ne renoncera pas à un pareil régime pour s'abandonner au mains d'un maître ; ce serait indigne de lui. (Applaudissements répétés à gauche).

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h 40.

SÉNAT

Présidence de M. Le Royer, président

Séance du 20 mai 1889

La séance est ouverte à 2 heures.

La Loi Militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi militaire.

M. Bardoux. — Je demande au Sénat d'adopter un amendement tendant à comprendre dans la catégorie des dispensés de deux ans les élèves des écoles françaises d'Orient.

Depuis quelques années, les autres nations font des efforts considérables pour substituer leur action à la nôtre. Pour lutter contre ces tentations, il faut accorder la dispense aux élèves laïques ou congréganistes des écoles d'Orient.

Je fais appel à la sagesse et au patriotisme du Sénat et je le conjure de ne pas se déjuger.

M. Spuller, ministre des affaires étrangères. — Je serais très embarrassé si je me plaçais au point de vue diplomatique ; mais il faut s'en rapporter à la question qui domine le débat, et qui commande à attiédir les dissensions qui existent à ce sujet entre la Chambre et le Sénat. (Exclamations et bruit prolongé).

Je demande donc, à mon grand regret, au Sénat, de rejeter l'amendement de M. Bardoux. (Nouvelles protestations).

L'amendement de M. Bardoux est adopté par 130 voix contre 112.

M. Bozérand. — Je demande que les élèves de l'école des mines de St-Etienne soient compris dans la même catégorie de dispenses que les élèves de l'Ecole centrale.

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Le gouvernement n'accepte pas l'amendement, s'il était adopté, il n'y aurait pas de raison pour ne pas étendre l'exception à toutes les écoles.

L'amendement de M. Bozérand n'est pas adopté.

Les paragraphes 2 à 8 sont adoptés.

Le général **Robert** fait que le paragraphe 9 statue sur la condition des étudiants en médecine et en pharmacie et des élèves ecclésiastiques qui ont commencé leurs études avant la promulgation de la présente loi.

Il demande à ajouter aux mots : « le service de santé. Mais que fera-t-on d'eux en temps de paix lors de l'appel ? La logique veut qu'on les prépare au service qu'ils auront à remplir en temps de guerre. Il est donc inutile de leur apprendre le métier des armes. (Approbation à droite).

Il faut immatriculer ces jeunes gens dans les sections d'infirmiers. C'est dans ce sens que l'orateur propose un amendement.

M. de Freycinet demande au Sénat de repousser l'amendement comme il l'a déjà fait en première lecture

M. le général Robert insiste et dit que si les élèves ecclésiastiques ont le sac au dos, ce sera le sac d'ambulances (Très bien ! très bien à droite)

M. le général Deffis dit que la commission n'accepte pas l'amendement.

L'amendement n'est pas pris en considération.

L'article 23 est adopté.

M. Sébline, sur l'article 24, demande que les élèves ecclésiastiques qui font partie des missions étrangères dans les congrégations autorisées ou dans des associations religieuses protestantes ou israélites, soient assimilés à ceux qui sont pourvus d'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat. Il y a, pour voter cet amendement, des raisons fondées sur l'intérêt national.

M. Spuller dit que l'amendement serait d'une application très difficile dans la pratique, il ne faut pas multiplier les dispenses.

M. Buffet fera t injure au Sénat s'il entrait dans une discussion prolongée : la discussion a été bien claire : et il restant des hommes généreux qui rendent au pays des services plus éclatants, plus sublimes que les missionnaires ? Ils vont porter dans les vastes plus lointains, non seulement les lumières de l'Evangile, mais le nom de la France.

On ne peut entendre sans indignation que l'on vienne, dans une telle question, invoquer des difficultés d'application ; je ne puis pas croire que le Sénat hésite un instant à adopter l'amendement à une immense majorité.

M. de Freycinet ne croit pas que la dispense réclamée pour les missionnaires leur soit indispensable, et la preuve, c'est que les congrégations non autorisées sont celles qui donnent les missionnaires les plus dévoués et les plus infatigables.

M. Buffet. — J'accepte qu'on leur étende le bénéfice de l'amendement.

M. de Freycinet. — Si on n'en donne pas, mais les auteurs de l'amendement ne l'ont pas demandé. J'ajoute que la commission et la majorité du Sénat, dans les dispenses qu'elles ont accordées, ne se sont pas préoccupées que d'intérêts laïques.

M. Buffet. — On a voulu faire la guerre à la religion.

M. de Freycinet dit que le but principal du missionnaire est de contribuer au développement de sa religion et non de développer l'influence française. Il y aurait un grand danger pour ce dernier à la politique de se prononcer pour telle ou telle croyance.

L'orateur demande donc le rejet de l'amendement.

M. Léon Renault rappelle les paroles éloquentes prononcées par M. Duclerc pour défendre le même amendement. Il ne s'agit pas de faire une loi laïque comme l'a dit M. le ministre de la guerre, il s'agit de faire une loi nationale.

Si jamais exception a été justifiée, c'est celle que réclame M. Sébline. Il s'agit de gens qui vont remplir leur mission dans les plus lointains pays et ne peuvent la perdre qu'à la gloire du nom français. Il ne faut pas que la France perde un seul de ceux qui peut le servir, de ce qui peut lui donner la supériorité sur les autres nations. Je demande au Sénat de voter l'amendement.

M. le général Deffis dit que la commission repousse l'amendement.

L'amendement est repoussé par 150 voix contre 105.

Les articles 24 à 33 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 5 h. 25.

Séance demain à 2 heures.

M. ET Mme CARNOT

Paris, 20 mai. — Le Président de la République et Mme Carnot ont visité l'Exposition des œuvres de Barye, aujourd'hui à deux heures.

Ils sont ensuite rendus à trois heures au Champ de Mars, pour visiter l'exposition des beaux-arts.

LE MONUMENT DE DANTON

Paris, 20 mai. — M. Auguste Péris a été choisi par le jury pour exécuter le monument de Danton.

Une prime de trois mille cinq cents francs a été allouée à M. Desca, une de deux mille cinq cents à M. Levasseur.

Le jury a émis le vœu que le bas-relief du projet Desca, représentant l'enrôlement des volontaires, fût retenu et utilisé par la Ville.

INJURES A M. CARNOT

Paris, 20 mai. — L'instruction relative aux injures adressées au président de la République par téléphone est terminée. Le nommé Poigny, inculpé d'en être l'auteur, a, dans les différents interrogatoires que lui a fait subir M. Couturier, juge d'instruction, nié les faits qui lui étaient reprochés.

Mais il résulte de la déclaration d'un témoin, que Poigny c'est vanté de s'être servi du téléphone de son patron pour communiquer avec M. Carnot.

L'AFFAIRE LOCKROY DE LA BERGE

Paris, 20 mai. — Un arbitrage est intervenu dans l'affaire Lockroy de la Berge. M. Labordère, choisi comme arbitre, a reconnu que la qualité d'offensé appartenait à M. de la Berge.

Dans ces conditions, les témoins ont réglé la rencontre qui aura lieu demain.

ÉTRANGER

Les Grèves en Allemagne

Breslau, 20 mai. — On mande de Kattowitz à la *Gazette de Breslau* :

Une réunion des propriétaires des mines a eu lieu hier. M. Bitter, président du district gouvernemental, y assistait.

On a résolu d'accorder des augmentations de salaire de 10 et de 15 0/0. Quant à la réduction de la journée de travail à huit heures, la réunion a été d'avis qu'elle était impossible dans la Haute-Silésie.

L'ordre règne dans la région.

Breslau, 20 mai. — D'après une dépêche particulière de Beuthen, les ouvriers des mines de Hohenzollern, Heinitz, Centrum et Kaerstien se sont mis en grève.

ANGLETERRE

Londres, 20 mai. — M. Rochefort est menacé d'un procès bien étrange. Mme Georgina Weldon va l'ai demander l'énormes dommages-intérêts pour un article diffamatoire qu'il a publié à Paris, il y a six ans environ, à propos de la condamnation de Mr Gounod, prononcée par la cour des Shérifs. Les premiers actes sont déjà commencés.

Un écrivain français poursuivi par une Anglaise pour un article écrit en France, dans un journal français ! C'est un comble !

DERNIÈRE HEURE

Le mouvement préfectoral

Paris, 1 h. 30 matin. — Le mouvement préfectoral sera arrêté définitivement, au conseil des ministres, d'une manière définitive.

M. Constans a obtenu les compensations qu'il désirait pour les préfets qui quittent l'administration active.

On confirme de nouveau que M. Sausset-Schneider n'abandonnera pas la préfecture du Nord.

M. Rivaud, préfet du Calvados, passera de Caen à Nantes. M. René Allain Targé n'est pas compris dans le mouvement. Un siège de conseiller d'Etat lui sera réservé. (*Agence Havas*).

Le banquet de l'Union libérale

Paris, 20 mai. — Au banquet de l'*Union libérale*, qui a eu lieu dans la soirée, l'assistance était nombreuse. Plusieurs sénateurs étaient présents.

Au banquet, plusieurs discours ont été prononcés.

M. Bardoux a déclaré que depuis l'organisation de l'*Union libérale*, tous les partis reconnaissaient la nécessité de compter désormais avec les idées que l'*Union libérale* représente.

M. Léon Say a défini le véritable gouvernement parlementaire qui est actuellement faussé.

L'orateur a terminé en disant : « Votre programme est un programme de réforme des lois judiciaires.

« Il faut revenir sur tout ce que, depuis dix années, a inquiété la conscience des honnêtes gens, il faut faire des lois d'affaires, de conscience, de liberté, de protection contre la licence.

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 37

Le Docteur Vampire

TROISIÈME PARTIE

La Justice en partie double

Il me prend au dépourvu, me repousse à reculons jusqu'à l'antichambre ; j'étais si épaté, il était si violent, que je n'ai pas eu le temps de me retrouver.

Il me tenait d'une main à la gorge, — je suis sûr que j'en porte les marques !... De l'autre main, il referma la porte, et là il m'insulte... ah ! mais...

— Oui, le soufflet en question, acheva Carlaux.

— Pauvre enfant ! l'odieux animal !..., pleurnicha la tante Victoire, il t'a vraiment fait si mal que cela ?

— Et puis, acheva le bellâtre livide, m'ayant jeté sa carte, il est rentré dans le salon en me refermant la porte au nez.

— Le grossier !.... Et toi, qu'as-tu fait ?

— J'ai eu d'abord idée de causer de l'esclandre, et puis, je me suis ravisé, il est horriblement fort cet animal... il abuse de sa force et il aurait été capable de recidiver... Moi je suis très rageur, et j'ai craint de faire un malheur, j'ai pris un fiacre et me voilà.

— Attends, mon bichon, je vais chercher de l'arnica.

— Hum ! dit Céphas, je crois que vous ferez mieux de lui chercher des témoins.

— Voilà de belles affaires et une jolie équipée ! gronda la comte de Boves !

— Des témoins !... répéta la vieille fille défaillante, comment, est-ce que ?...

— Dame, c'est l'affaire de monsieur. Mais quand on a reçu un soufflet de ce calibre, il est assez d'usage...

— Se battre !... lui, mon Paul chéri !.. Tu ne te battras pas, n'est-ce pas, pour que ce pandour l'abîme et te tue ?... Ah ! mais non !... Mais réponds donc ?

— C'est assommant, assommant !.... bégaya le comte, dont les doigts agités roulaient machinalement des cigarettes qui crevaient toutes par le milieu.

— Il y a une chance, chère demoiselle, dit Carlaux.

— Laquelle ?

— C'est que ce soit l'adversaire qui soit tué.

— Monsieur Céphas Cartaux, répliqua la vieille fille, vous ne serez jamais un homme sérieux.

Le comte se leva le front gros de soucis et de colères :

— Qu'on se taise ! ordonna-t-il.

Il arpenta le salon, lançant des regards terribles à son neveu cloué sur son fauteuil dont les traits effarés révélaient la panique.

Au troisième tour, M. de Boves s'arrêta devant M. Céphas Cartaux et lui dit d'un ton péremptoire :

— Quand je vous soutenais que ce sourdmuet serait ma pierre d'achoppement !... Décidément, il faut en revenir où nous avions commencé... Victoire, télégraphie à Thureau d'arriver sur l'heure.

Pendant qu'elle s'empressait d'obéir, il se tourna vers le cocodès, et lui lança, les dents serrées et le feu au visage, ces paroles énigmatiques.

— Oh ! toi, toi.... si tu n'étais pas.... ce que tu es... je commencerais par toi !...

VI

OU IL EST TOUJOURS QUESTION DU SOUFFLET

Céphas Cartaux ne parut pas du tout comprendre ni même entendre l'exclamation du comte. Ses traits restèrent parfaitement sereins. Il passa ses gants qu'il avait jetés en arrivant dans son chapeau, et fit ses adieux à de Boves en lui rappelant l'affaire Simianne.

— J'irai au cercle, répondit, le comte, mais en vérité pour un homme qui aspire au repos voilà une étrange vie !... N'importe, j'ai affronté d'autres orages.. Quant à vous, Carlaux, nous allons évidemment avoir besoin de vous.

Je vous charge surtout de penser au moyen de terminer l'affaire de ce joli monsieur ajouta t-il en désignant son neveu par un regard courroucé.

Anatole devorait par rage et par honte concentrées une cigarette qu'il était parvenu à confectionner, mais il affectait de ne pas rompre un silence prudent.

— Ces témoins !... dit le comte, j'espère que Thureau les rendra inutiles.

— Ah ! c'est une manière d'envisager l'affaire. Evidemment, si le Vampire s'en mêle, il faut tirer l'échelle. Je n'en suis pas moins à votre disposition, et je vais, pour n'être pas pris au dépourvu, m'assurer de deux braves, dont vous apprécierez les talents à votre prochain duel.

— Ecoutez, Carlaux, dit le cocodès retrouvant soudain la parole, s'ils me tirent d'affaire en mettant de bonnes apparences de mon côté, je leur promets une haute paie. N'est ce pas, mon oncle Anacharsis, que tu casqueras ?

— Peut ! fit Carlaux, sans cela à quoi serait-il bon !

Le défenseur officieux, rompu à toutes les vilenies, accoutumé à entrer dans les opérations les plus faisandées, était un sceptique, un corrompu, un fripon, mais n'était pas un sot, et quoiqu'il ne se piquât point personnellement d'une bravoure qui lui eût d'ailleurs été inutile dans son métier, il avait l'appréciation très juste, et s'en alla écouter, non des combinaisons scélérates des de Boves mâle et femelle, mais de la platitude du crevé.

Le soir, le comte parut au jeu.

Il y rencontra le juge d'instruction qui s'étonnait, en effet, de ne pas l'avoir revu, lui fit bon accueil, et lui gagna finalement, après des alternatives variées, une insignifiante somme de quatre à cinq cents francs que le comte avait lui-même gagnée à un autre joueur.

Vers minuit, Anatole parut, venant chercher son oncle, qui profita de l'occasion pour le présenter à M. Simianne.

Encore un conseil de Cartaux, pour continuer de se mettre bien dans l'esprit du magistrat.

Anatole prétexta, pour enlever son oncle si vite, de l'état de sa santé qui exigeait des ménagements, mais en réalité il lui fuitié :

— Mon Dieu, non, mon cher Anacharsis, je n'ai pas eu le temps.

— Pas eu le temps ? répéta le comte avec son regard noir.

— Monsieur Thureau arrive à peine.

— Allons, tante Victoire, interrompit Anatole, moins pour lui venir en aide que pour arriver tout de suite à sa propre affaire, ne cherche pas de raisons. Nous ne sommes pas ici pour perdre le temps. Ce que tu n'as pas dit, nous allons le dire, de façon que le docteur, au courant dès que Cartaux, qui y est déjà, arrivera.

— Gage, dit Thureau avec un sourire glacé et muet, que vous avez encore commis quelque sottise, sans doute que ce ne soit une seconde édition de la petite affaire que nous avons dénouée au manoir en quoi les services d'un médecin peuvent-ils vous être utiles ?

De Boves qui étouffait de colère concentrée, dévida l'écheveau en quatre tours de langue :

— Ce joli monsieur s'est attiré une que relle stupide ; il a reçu un soufflet, un duel est imminent, et il en a une peur atroce !

— Ce pauvre enfant, fit mademoiselle Victoire, c'est facile à comprendre !

— Mon oncle ! se récria le cocodès tout décomposé, vous m'insultez ! Je ne suis pas si lâche que ça ; il est bien permis d'avoir un peu le taf, quand on a été échoppé !

— Eh bien alors, bats-toi, va tout seul, fais-toi percer le ventre ; ah ! pour l'agrément que tu me donnes, le malheur ne sera pas grand !

Mademoiselle Victoire se jeta après son frère pour le calmer.

— Certainement, certainement, fit le cocodès, que je pourrais me battre tout comme un autre... C'est ma tante qui ne veut pas.

Thureau allait intervenir comme conciliateur, afin d'être agréable à mademoiselle Victoire, lorsque Céphas Cartaux fit son entrée :

— Là ! là ! commença-t-il, on se querelle ici !... Mauvaise affaire !... Ah ! vous voilà, docteur ! Salut !... Voyons ! sur quel point est-on en désaccord ?

— Sur tout ! dit Anatole.

— C'est trop, et le moment est mal choisi :

— Décidément, je me battrai... Eh bien oui, je veux me battre ! ... Je me ferai tuer... ça m'est égal... On me l'assommera pas moins de disputes et de reproches. C'est topique, ça !

— Ta ta ta ! fit de Boves, vous ferez ce que je voudrai et pas autre chose, sinon je ferme ma caisse, oh ! mais, tout est à moi !

— Paroles perdues, dit Cartaux. Nous voici au complet comme on dit à Roubaix. J'appelle la cause.

Vous voyez, docteur, qu'il s'agit de sauver une existence compromise, c'est de votre compétence.

— Tiens, fit Thureau, au fait, je n'avais pas envisagé la chose à ce point de vue.

Le défenseur officieux prit son attitude d'avocat et poursuivit :

— Notre jeune ami a reçu un soufflet...

— On l'a déjà dit ! murmura Anatole à demi-voix.

Cartaux, habitué aux interruptions, continua :

— Il s'agit d'empêcher que le coup soit mortel... pour lui.

— C'est cela, appuya mademoiselle Victoire ; enfin nous voici dans la question.

Cartaux reprit :

(*A suivre*)

OCTAVE FÉRÉ.